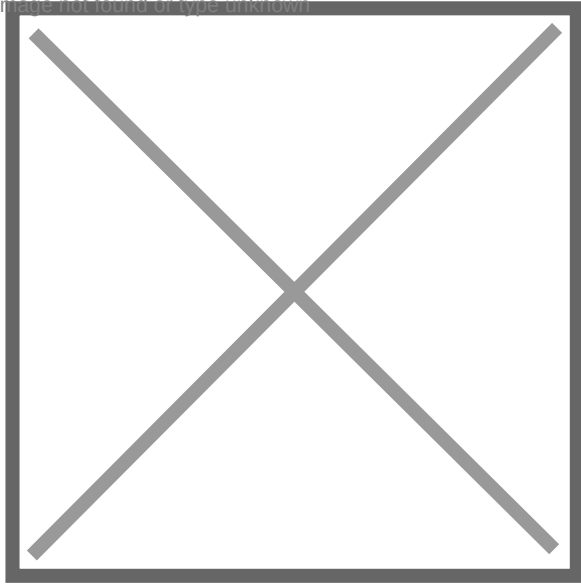


Image not found or type unknown



Prix net vendeur dans differentes agences

Par **alan**, le **29/02/2012 à 20:28**

Bonjour,
Est il vrai que le prix net vendeur pour la vente d'une maison doit être le même dans toutes les agences.
Y a t-il un texte de loi expliquant ce fait.

Par **alterego**, le **29/02/2012 à 20:36**

Bonjour,
Avec des prix différents, vous en avantagez une au détriment des autres auxquelles vous ne donnez pas l'envie de s'investir. Pourquoi engagerez-t-elles des frais si vous leur imposez un handicap ?
C'est un milieu où tout se sait.
Cordialement

Par **alan**, le **29/02/2012 à 20:57**

J'ai ma maison en vente dans deux agences.
La première a vingt mille euros de frais d'agence et la deuxième dix milles.
Si j'augmente mon prix net vendeur de 3000 euros par exemple dans la deuxième agence, le prix net acquéreur est encore en dessous par rapport a la première agence.
Est ce que j'ai le droit ?

Par **vanceslas**, le **02/03/2012 à 10:43**

Bonjour peut importe leur commission le principal est que le prix net vendeur soit le même dans les deux agences cordialement

Par **alterego**, le **03/03/2012** à **09:34**

Bonjour,rnrnMéthode expérimentale, il y a quelques mois de ça, pour un motif identique au vôtre (diverses agences, prix net vendeur différent), j'ai vécu un cas où l'acquéreur a annulé le compromis de vente. Croyez que le vendeur et l'agence se sont abstenus de toute contestation, hormis quelques explications oiseuses.rnrnSur ce, faites comme vous l'entendez et priez que l'acheteur ou l'agence lésée ne s'en aperçoive pas.rnrnCordialement

Par **alan**, le **05/03/2012** à **22:23**

merci a tous les deux pour votre réponse !rnrnBien cordialement

Par **EVOC**, le **08/12/2022** à **14:34**

Pour une parfaite information :rnrnL'article L 134- 4 alinéa 2 du code du commerce ainsi que l'article 1104 du code civil prévoient que les rapports entre le mandant et le mandataire sont régis par UNE OBLIGATION DE LOYAUTE ET UN DEVOIR RECIPROQUE D'INFORMATION.rnrnAdressez-vous à des professionnels avec un grand Prnrnxxxxxxx
PUB interdite CG du forumrnrnBien à vous

Par **Lag0**, le **09/12/2022** à **07:57**

Question de 2012, soit 10 ans ! Il n'est pas nécessaire d'y revenir...